

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
C.C.N. Rue du Progrès, 80/boîte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : 13/PFU/659728 et 2271/0005/05/2017-539PR
(corr DMS : E. de Sart)

N/Réf. : AA/BDG/SGL20001/s.623

Annexe :

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : Saint-Gilles. Rue Wafelaerts, 53. Ancienne clinique du Dr Van Neck
Restauration de la façade et de la corniche de la façade arrière.

Permis Unique

En réponse à votre courrier du 18/06/2018, reçu le 18/06/2018, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous réserves*** émis par notre Assemblée en sa séance du 20/06/2018.

L'arrêté (AR 07/12/1981) classe comme monument la façade de l'ancienne clinique du Docteur Van Neck, sise 53 rue Henri Wafelaerts à Saint-Gilles. L'arrêté (AG 07/05/2015) classe par extension comme monument la totalité de l'ancienne clinique du Docteur Van Neck.

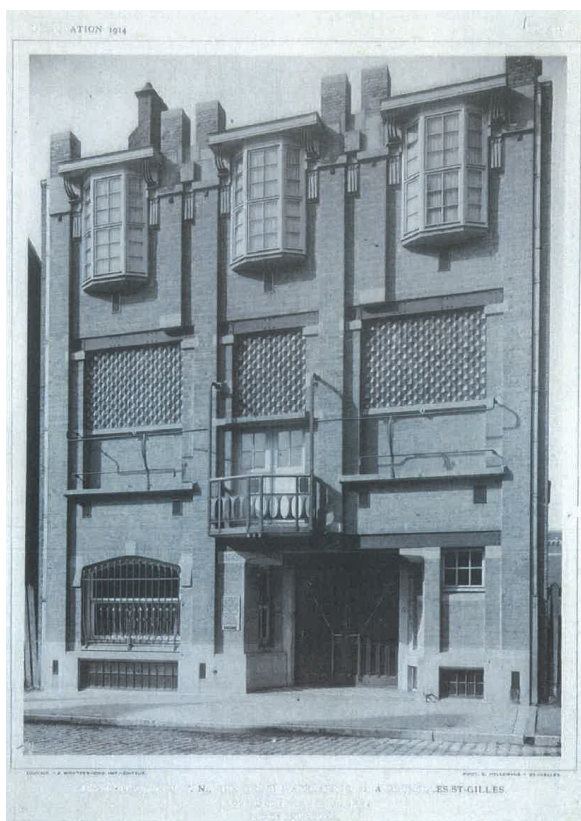
Contexte

1. Le bâtiment à l'origine

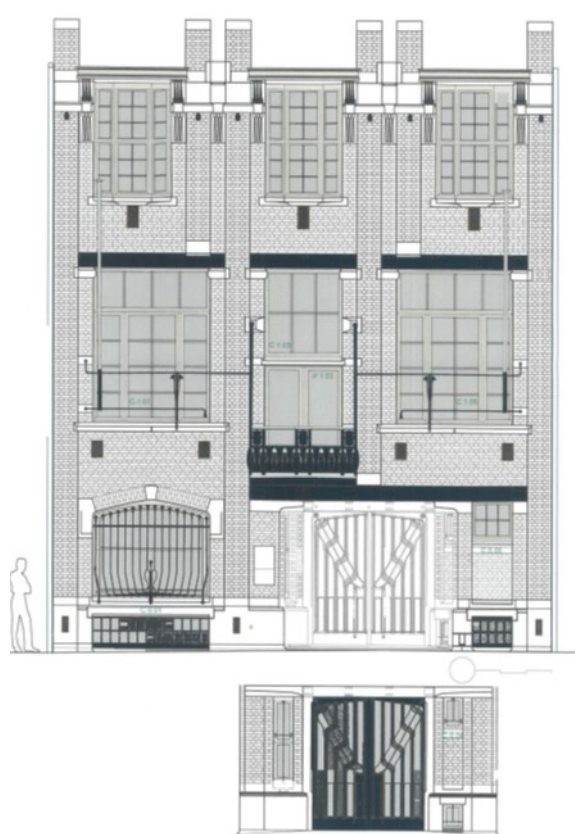
La clinique orthopédique du Docteur Van Neck, construite en 1910, constitue la première réalisation de l'architecte Antoine Pompe et est reconnue comme étant le départ historique de l'architecture moderne en Belgique. Le programme, dense, comprenant une clinique privée et une maison d'habitation, est intégré sur une parcelle étroite et profonde. Dans ce bâtiment, le traitement des formes est dicté par la volonté d'exprimer l'organisation spatiale intérieure. Chaque matériau est choisi en fonction de ses qualités et possibilités constructives.

Dès sa réalisation, la façade fait preuve d'originalité, on y remarque la simplicité de ses formes, ainsi que l'utilisation nouvelle de certains matériaux : par exemple les pavés de verre utilisés pour l'éclairage de la grande salle du premier étage (aujourd'hui disparus) ; ou encore la présence d'un grand linteau métallique. La ventilation des salles dans l'avant bâtiment est assurée par des prises d'air en façade tandis que l'air vicié est rejeté par six gaines d'évacuation construites en relief du pan de la façade. Ces gaines guident la composition de la façade.

Le premier étage du bâtiment avant était à l'origine réservé à la rééducation des patients et comportait, en façade à rue et sur toute la largeur, une grande salle de gymnastique qui a conservé ses caractéristiques spatiales.



Extrait de *l'Émulation*, 1914.



Façade projetée (©Architectures Parallèles – 2017)

2. Les transformations de 1961

En 1961, lors de la transformation de la clinique en école, des modifications sont apportées à la façade avant et à l'intérieur. En façade avant, les briques de verre (« pavés de verre ») qui fermaient les trois fenêtres de la grande salle de gymnastique sont enlevées et remplacées par des châssis à petit-bois. La fenêtre centrale, située au-dessus de la porte du balcon, conserve ses dimensions d'origine. Les deux fenêtres latérales sont fortement agrandies en supprimant l'allège jusqu'au niveau des petits balcons d'entretien, la porte à deux vantaux du balcon central est également modifiée, les sorties des gaines d'évacuation sont rabotées...

3. Actuellement

La physionomie de l'ensemble n'a pas changé après 1961 et deux corps de bâtiment parallèles occupent toute la largeur de la parcelle. La partie entre les deux corps principaux est occupée par un niveau de rez-de-chaussée avec éclairage zénithal, une cour basse qui descend jusqu'au sous-sol et une cour de plain-pied. Derrière le corps arrière se développait un petit jardin aujourd'hui incorporé dans l'ensemble construit par l'ajout d'une salle. Si les espaces sont restés en grande partie intacts après 1961, les affectations des pièces ont évolué en fonction de la nouvelle occupation des lieux. L'ensemble est aujourd'hui occupé par l'école de danse Jaques-Dalcroze.

Demande

La demande porte sur la restauration de la façade avant, la reconstitution de certains éléments disparus et la restauration de la corniche de la façade arrière. Certains éléments de la façade présentent un certain état de dégradation et il est donc urgent d'y effectuer des travaux.

Préalables

Après la construction du bâtiment en 1910, il y a trois périodes « principales » de transformations et/ou remises en peinture à distinguer.

En 1914-1915, remise en couleur des éléments métalliques (et boiseries ?) : les ferronneries rouges deviennent bleues (mention dans les archives de 1914, vérifiée par les études stratigraphiques) et ajout de petits décors au niveau du balcon, remplacés assez rapidement par les décors actuels.

En 1927, agrandissement de la salle d'opération vers le jardin selon les plans d'Antoine Pompe. Il s'agirait d'une extension qui est toujours en place. Pompe n'intervient pas ou très peu au niveau de la façade avant.

En 1961, comme déjà expliqué ci-dessus, le propriétaire du bâtiment demande l'autorisation pour des travaux de transformations au niveau de la façade et des réaménagements à l'intérieur. Ces travaux dénaturent la façade d'origine. A l'intérieur, les transformations sont plus limitées et touchent le hall d'entrée du rez-de-chaussée, la cage d'escalier et la partie arrière du premier et du deuxième étage du corps du bâtiment avant.



Vue générale en 2017 (extr. de la demande de permis unique, 2018)

Après les travaux de 1961, plusieurs autres petits travaux de transformations sont réalisés après l'installation de l'institut de rythmique Jacques-Dalcroze.

Les conclusions des études préalables effectuées par l'IRPA sont que « *l'état de 1927 est la période de référence à renseigner pour la restauration car il correspond le plus à l'état actuel du volume, si on fait abstraction de la façade avant fortement modifiée en 1961. Les plans d'agrandissement sont en outre réalisés par Pompe* ».

1. Interventions prévues pour la restauration de la façade avant

Le projet prévoit la restauration de la façade avant avec, comme état de référence, la situation de 1927. Toutefois, il n'est pas prévu la reconstitution des allèges et la remise en place de briques de verres en losange au premier étage. Cette partie-là sera maintenue dans son état de 1961. Les raisons pour ce maintien des châssis existants au premier étage sont fonctionnelles : l'école de danse Jaques-Dalcroze utilise la salle au premier étage comme salle de danse et souhaite, dès lors, conserver une vue et de la lumière. Historiquement la salle de gymnastique ne demandait qu'une lumière diffuse.

* Nettoyage de la façade, restauration de la maçonnerie:

- dépose des éléments non-adhérents en pierre, béton, briques, joints... ;
- dépose soignée des grilles de ventilation d'origine en vue de leur restauration ou reconstitution (dépendant de l'état) ;
- dépose de remplissages de baies (menuiserie et/ou maçonnerie) non originelles ;
- dépose des éléments fixes à la façade obsolètes (câbles, appareils, panneaux, filets,...) ;
- démontage complet des garde-corps (balcon, 1^{er} étage) ;
- dépose éventuelle des grilles de châssis ; nettoyage (à la vapeur saturée ou *soda blasting* = sablage à la soude) de la maçonnerie en briques de Denain et en pierre blanche d'Euville (des essais de nettoyage préalables seront soumis à l'approbation de la DMS);
- restauration in situ avec mortier de restauration : réparation de dommages de surface, aussi bien les briques que les pierres naturelles et tout autre élément constitutif des façades + restauration en pierre/incrustations ('bouchons') locaux ;
- remplacement des maçonneries en briques, identiques à celles d'origine : pour les maçonneries manquantes, ou celles trop endommagées et ne pouvant pas être consolidées.

* Restauration du balcon :

- décapage du béton par moyen pneumatique ;
- conservation des armatures en place (si l'état le permet) ;
- consolidations de la partie du balcon (béton) qui est encastrée dans la façade et scellement d'armatures au moyen de résine (époxydique à deux composants) ;
- reconstruction à l'identique du balcon et du garde-corps.

* Restauration des gardes-corps :

- restauration complète et reconstitution partielle des garde-corps métalliques central, latéraux et des porte-drapeaux ;
- remplacement de la lisse supérieure en bois du grade corps central.

* Remise en peinture des châssis existant et reconstitution des teintes originales des composants métalliques: après le démontage des châssis, le ponçage des couches de finition, la restauration si nécessaire, les châssis recevront une finition en peinture à l'huile ou alkyde, selon les teintes retrouvées grâce à l'étude stratigraphique, correspondant à la période de référence (situation de 1927).

* Restauration des 3 linteaux métalliques surmontant les baies du 1^{er} étage

* Restauration et remise en peinture des cache-boulins

* Restauration des corniches : ponçage de la corniche en bois, restauration des consoles métalliques soutenant les corniches et remise en peinture de la corniche en bois et des consoles métalliques.

* Restauration de la porte d'entrée : restauration complète des 2 faces de la porte d'entrée métallique, mise à nu des parties en laiton, remise en couleur de la porte d'entrée suivant la période de référence (situation de 1927).

* Restauration du lanterneau de l'entrée : restauration de l'encadrement du lanterneau surmontant l'entrée, vérification du système d'éclairage et nettoyage du vitrage.

* Restauration du granito, des mosaïques et des encadrements en pierre bleue dans le porche d'entrée / OU (variante) reconstitution du revêtement de sol d'origine :

Option 1 : par comblements légers de lacunes et par polissage complet, la restauration et reconstitution partielle des mosaïques périphériques, le nettoyage et rejointoiement des encadrements en pierre-bleue.



Sol de l'entrée, situation existante. © DMS, 2013

Option 2 : reconstitution du revêtement de sol de l'entrée dans son pristin état, d'après des photographies d'archives (cfr *l'Émulation* de 1914) où l'on voit que le porche d'entrée était composé de carreaux bicolores de grès cérame de dimensions 14cmx14cm.

* Restauration du linteau principal de l'entrée: nettoyage et restauration des parties accessibles du linteau métallique au-dessus du porche d'entrée.

* Réorganisation de la plaque indiquant la fonction et de la boîte aux lettres/sonnette : la 'plaque' d'origine est un élément en pierre blanche faisant partie de la maçonnerie mentionnant ce texte : « INSTITUT DU DOCTEUR MAURICE VAN NECK ORTHOPEDIE CHIRURGIE DES ENFANTS RADIOGRAPHIE ». L'affectation n'étant plus la même aujourd'hui, l'auteur de projet propose d'adapter les informations et de placer une nouvelle plaque par-dessus l'ancienne, de façon réversible. Il est proposé d'enlever la plaque actuelle (« Institut de rythmique Jaques-Dalcroze de Belgique »), qui a détruit une partie de la plaque d'origine, de conserver et de restaurer ce qui reste de la plaque d'origine et d'installer un panneau en laiton patiné indiquant : « Monument classé devenu : INSTITUT RYTHMIQUE JAQUES – DALCROZE DE BELGIQUE » ainsi que le numéro de police et une ouverture de boîte aux lettres conforme (fixation de ce panneau dans les joints de maçonnerie).

2. Reconstitution historique d'éléments disparus en façade avant

* Reconstruction à l'identique des six gaines d'évacuation qui servaient anciennement à rejeter l'air vicié : après inspection de l'état des conduits de ventilation par caméra endoscopique accompagné d'un nettoyage par brosse et aspiration, dépose des couvre-murs des conduits de ventilation, et repose après travaux de reconstitution ; reconstruction de la hauteur originelle des cheminées de ventilation, rythmant la façade à rue, en briques de Denain.

* Reconstitution des grilles de ventilation en laiton pré-patiné, mat et non vernis

* Restitution de 2 baies et de leurs châssis situés au rez-de-chaussée : restitution des 2 baies anciennement refermées, remise en état d'origine sur base de données iconographiques ; restauration et reconstruction partielle des grilles situées devant les 2 châssis.

* Restitution des corbeaux métalliques soutenant le balcon : pose et reconstitution partielle des trois corbeaux métalliques soutenant le balcon (les corbeaux originels ont été démontés et préservés dans les caves du bâtiment) ; remise en couleur de ces corbeaux.

* En option : reconstitution du bas-relief du linteau du porche d'entrée : le bas-relief, supposé en pierre blanche, a été démonté à un certain moment, et serait actuellement présent sur la tombe du Docteur

Van Neck. L'option décrite est le relevé précis par scanner 3D, la reconstitution de l'élément et la pose après traitement du linteau métallique.

* Reconstitution et remise en place du gratte-pied disparu

3. Restauration de la corniche de la façade arrière

* Restauration de la corniche : ponçage et remise en peinture de la corniche en bois.



Vue de la façade arrière (extr. de la demande de permis unique, 2018)

Avis

La CRMS se réjouit de l'amélioration que les travaux vont apporter à l'état actuel des façades et émet un **avis favorable sous réserves**. D'une manière générale, elle souscrit au choix de la période de référence de 1927, principalement par le fait qu'Antoine Pompe est aussi l'auteur du projet de l'agrandissement intérieur du bâtiment, et que les ferronneries étaient déjà repeintes en bleu, ce qui laisse supposer que les changements en façade ont été approuvés par Antoine Pompe.

La CRMS prend en considération le fait que, lorsque la façade avant du bâtiment est classée en 1981, les adaptations des châssis au premier sont déjà réalisées depuis 20 ans et que le classement entérine donc cet état –malheureusement- transformé. La demande actuelle vise la restauration de la façade, mais sa restitution selon l'état 1927 n'est pas prévue. Il est évident que, sans la reconstitution des pavés de verre et des allèges en briques, la façade n'aura jamais plus l'expression ni les proportions voulues par l'architecte. Même si les arguments fonctionnels du maître d'ouvrage, selon lesquels la salle de danse nécessite une vue et beaucoup de lumière sont compréhensibles, un compromis pourrait être trouvé par « l'évocation » des proportions originelles des ouvertures de la façade en reconstituant les allèges et en remplaçant les châssis en bois par un élément sans division. La CRMS **recommande** d'évaluer cette piste et, vu l'effort déjà consenti pour restaurer leur bien, elle encourage les maîtres d'ouvrage à rechercher ce compromis.

La CRMS **encourage** également l'option de restitution du bas-relief au-dessus du porche d'entrée. Cet élément faisant partie du dessin originel de la façade, il contribue à la qualité architecturale du bien.

La CRMS marque enfin quelques **réserves** ou précisions dans la réalisation des travaux projetés :

- effectuer des essais de nettoyage préalables (à la vapeur saturée ou par *soda blasting*), les évaluer et les soumettre à l'accord préalable de la DMS;
- opter pour la peinture à l'huile pour le support en bois, et la peinture alkyde pour le support métallique ;
- les ferronneries et quincailleries des châssis en bois à restaurer ne seront remplacées (par des assemblages identiques à ceux d'origine) que dans le cas où ces éléments se trouvent en état qui ne permet plus une restauration ;
- reconstruire le revêtement de sol d'origine dans le porche d'entrée, à savoir avec des carreaux bicolores de grès cérame.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE

Secrétaire

C. FRISQUE

Président f.f.

c.c. Emmanuelle de Sart (BUP – DMS)